Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260929-D202656-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à 19 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 16 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Excusés : 3 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Sylvain LECONTE qui a donné procuration à Aurore LANGLAIS et Jérémy PERRON qui a donné procuration à Stéphane MARION.
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ.

DÉLIBÉRATION 2026/56
CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Madame la Maire expose que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires conseille et soutient les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Elle leur apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales. La commune ambitionne quant à elle de mobiliser sur son territoire une « réserve citoyenne » qui lui permettrait :
-d'identifier et de valoriser le vivier de personnes disponibles et leurs compétences,
-de faciliter l'engagement et l'adhésion aux projets communaux,
-de renforcer la capacité d'action communale en mobilisant les ressources humaines du territoire,
-développer la solidarité locale entre habitants et avec la municipalité.
La commune du Trévoux souhaite donc participer à ce dispositif et une convention précisant les modalités pratiques et les engagements réciproques des parties doit formaliser cet accompagnement.
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),
Considérant la candidature de la commune du Trévoux au titre du dispositif « Territoires d'engagement »,
Vu le projet de convention d'accompagnement à intervenir entre l'ANCT et la commune du Trévoux,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix POUR

APPROUVE le projet de convention d'accompagnement « Dispositif Territoire d'Engagement » à conclure avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires tel que présenté par Madame la Maire,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 29 septembre 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 30/09/2026
De la publication le 30/09/2026